

MEESCHAERT

Asset Management

Empreinte carbone et contribution à la transition énergétique

Rapport annuel du FCP Ethique et Partage CCFD (au 30/10/2015)



Empreinte carbone et contribution à la transition énergétique

Rapport annuel du FCP Ethique et Partage CCFD (au 30/10/2015)

INTRODUCTION 3

AU NIVEAU SECTORIEL 4

- Désinvestissement des énergies fossiles
- Les secteurs exposés au risque carbone
- Les activités favorisant la transition énergétique

AU NIVEAU DES ENTREPRISES 6

- Entreprises les plus émettrices (émissions induites)
- Entreprises engagées dans la transition énergétique et écologique

LA MATRICE D'INTENSITE CARBONE 9

CONCLUSION 10

DÉFINITIONS

- **Empreinte carbone d'un portefeuille** : Poids des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) générées par les entreprises au travers des actions détenues dans le portefeuille.
à effet de serre : les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes issues de l'énergie (scope 2) et les autres émissions indirectes (scope 3).
- **Scopes** : Il existe trois catégories d'émissions de gaz
- **Intensité carbone** : Emissions de CO₂ rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise.

Avertissement : L'impact carbone présenté est la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux scopes 1 et 2, ainsi que le scope 3 aval pour les fabricants automobiles (émissions liées à l'utilisation des voitures). Ces données ne prennent pas en compte la totalité des émissions induites par l'entreprise, notamment celles provoquées par l'usage des produits et services commercialisés, ni les émissions évitées.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la loi de Transition Énergétique et Écologique (TEE), Meeschaert Asset Management a décidé de publier ses propres réflexions sur l'évaluation de l'empreinte carbone et la contribution à la TEE de certains portefeuilles.

Ce rapport annuel présente :

- l'empreinte carbone du fonds
- l'exposition au risque climat
- des opportunités environnementales figurant dans le fonds.

Pour le calcul de l'empreinte carbone, Meeschaert Asset Management a décidé, fin 2015, de travailler avec Grizzly Responsible Investment (voir page 11), afin de calculer l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions ISR. Pour cette première année de mesure, cette démarche s'est focalisée sur trois fonds communs de placement :

- Le FCP MAM Human Values
- Le FCP Nouvelle Stratégie 50
- Le FCP Ethique et Partage - CCFD

Au total, les encours qui ont fait l'objet d'un calcul s'élèvent à environ 50 millions d'euros, soit 5 % des encours des FCP ouverts gérés par Meeschaert Asset Management.

197,5 g
CO₂ éq/€

Le FCP Ethique et Partage CCFD affiche des émissions induites de 1 381 tonnes de CO₂¹ (émissions absolues scopes 1 et 2). Son intensité carbone, quant à elle, est estimée à 197,5 g éq CO₂ / €, comparée à 206,6 g éq CO₂

/ € pour le Stoxx Europe 600². Cette bonne performance relative s'explique par une exclusion des entreprises détenant les 200 plus grandes réserves d'hydrocarbures (charbon, pétrole et gaz) dans le monde, ainsi qu'une sous-exposition globale aux entreprises les plus émettrices.

Au-delà de ces chiffres, qui nécessiteront d'être contextualisés dans leur progression au cours des prochaines années, se pose la question plus globale de l'exposition du portefeuille au risque climat, et de son adéquation avec une politique engagée en faveur de la transition énergétique. Cette réflexion doit être menée aussi bien au niveau des secteurs, qu'au niveau des entreprises sélectionnées.

CALCUL DU BILAN CARBONE D'UNE ENTREPRISE : LES TROIS PÉRIMÈTRES D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)



SCOPE 1

Émissions directes de GES

induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe...) de ressources possédées ou contrôlées par l'organisme.
ex : chaudière, déplacements par des véhicules détenues par l'organisme, fuites de gaz frigorigène...

SCOPE 2

Émissions indirectes de GES

induites par l'achat ou la production d'électricité.
ex : Consommation d'électricité, de vapeur, chaleur ou froid...

SCOPE 3

Autres émissions indirectes de GES

ex : Achats de produits ou services (consommables, téléphone), immobilisations de biens, déchets, déplacements domicile travail, transports des visiteurs et clients, utilisation et fin de vie des produits...

¹ Calcul réalisé par Grizzly Responsible Investment.

² Calculs réalisés par Grizzly Responsible Investment (95 % du portefeuille couvert), en utilisant les données publiées pour 85 % de la capitalisation boursière du portefeuille et en appliquant une méthode d'estimation « Pondération Inverse à la Distance » (profil des entreprises affiné par sous-activité) pour 10 % de la capitalisation boursière du portefeuille.

AU NIVEAU SECTORIEL

Dans cette étude, les secteurs ont été analysés selon leur degré d'exposition au Risque Climat. Au-delà d'un grand nombre de secteurs considérés comme neutres dans ce domaine - dont les enjeux environnementaux ne se situent pas dans leur impact carbone (scopes 1 et 2) -, trois catégories ont été identifiées :

- Les entreprises exploitant les principales réserves d'énergie fossile, pour lesquelles le CCFD a choisi de désinvestir
- Les secteurs fortement exposés au risque carbone, définis en fonction de l'intensité carbone moyenne de leurs activités
- Les activités à opportunités, proposant des solutions climatiques favorables à la transition énergétique et écologique

DÉSINVESTISSEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES

Le 4 septembre 2015, Meeschaert Asset Management a modifié sa stratégie d'investissement en **excluant du portefeuille toutes les entreprises présentes dans l'indice The Carbon Underground 200[®], composé des 200 sociétés mondiales détenant les plus grandes réserves de charbon, de pétrole et de gaz.**

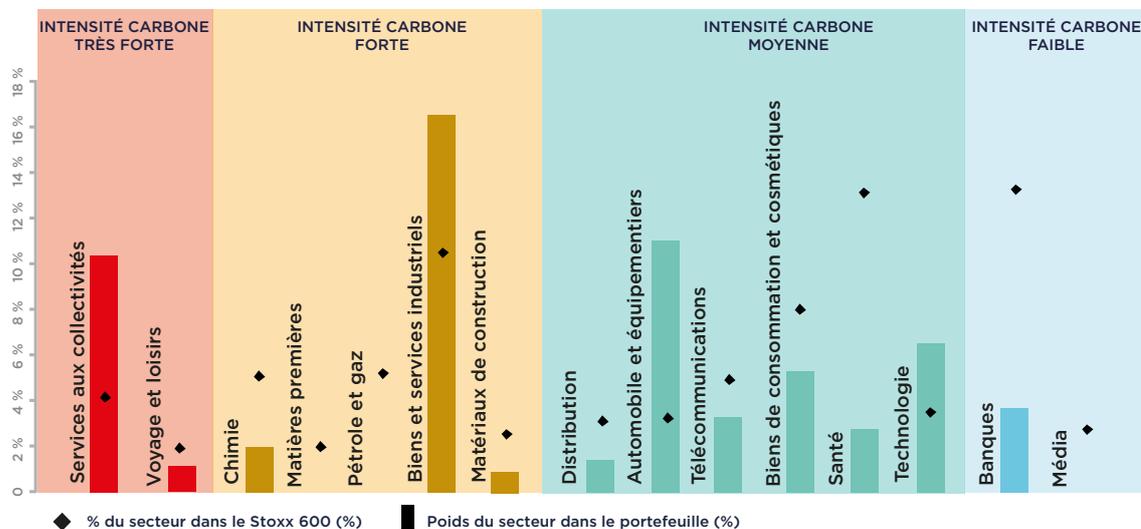
Cette modification traduit la volonté du CCFD-Terre Solidaire de désinvestir des énergies fossiles afin de limiter les émissions de CO₂ en conservant une grande partie des réserves d'énergie fossiles dans le sol. Concrètement, une vingtaine de sociétés de l'indice Stoxx Europe 600 n'est plus éligible. Par rapport à la composition fonds, cela s'est traduit par la vente d'une entreprise. Au niveau du périmètre éligible, le secteur « Pétrole et Gaz » de l'indice n'est désormais plus investissable. D'autres secteurs, tels que la Chimie, ont été significativement réduits.

SECTEURS EXPOSÉS AU RISQUE CARBONE DANS ÉTHIQUE ET PARTAGE CCFD

La mesure de l'intensité carbone moyenne indique que parmi les secteurs devant faire l'objet d'une vigilance spécifique (figurant en rouge et en orange sur le graphe ci-dessous) cinq sont présents dans le portefeuille : **les services aux collectivités, les voyages et loisirs, la chimie, les matériaux de construction, ainsi que les biens et les services industriels.** Au moment de cette analyse, d'autres secteurs fortement émetteurs de CO₂ ne figurent pas dans le portefeuille :

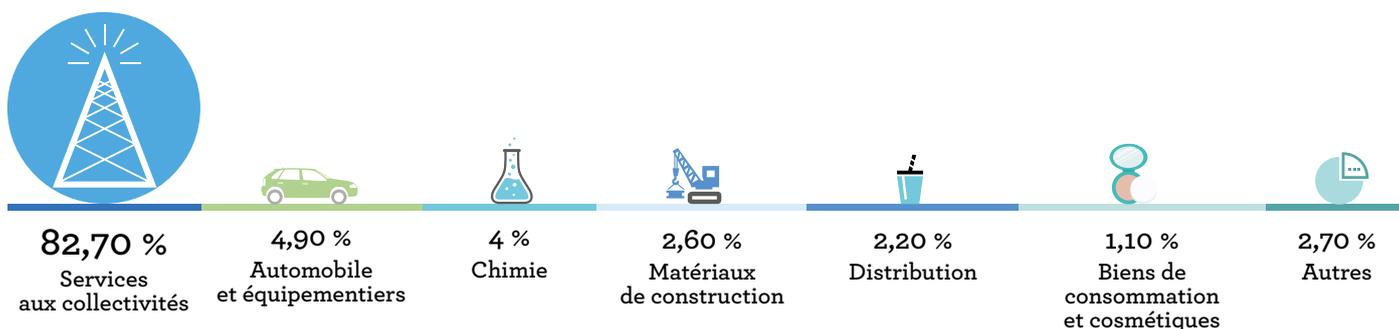
les matières premières et le pétrole et le gaz. Les secteurs très exposés au risque carbone représentent environ 30 % du fonds. Par rapport au Stoxx 600, le fonds est globalement sous-pondéré aux secteurs les plus émetteurs (exception faite des services aux collectivités, secteur qui représente presque 10 % du portefeuille contre 4 % de l'indice ; et des biens et services industriels qui représentent 16 % du portefeuille contre 10 % de l'indice).

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE, EN FONCTION DE L'INTENSITÉ CARBONE (g CO₂/VENTES EN DOLLARS)



Sources : Grizzly Responsible Investment, Datastream, Meeschaert Asset Management

CONTRIBUTION SECTORIELLE AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU PORTEFEUILLE (SCOPE 1 ET 2)



Sources : Grizzly RI, TR Datastream, Meeschaert Asset Management

Ce constat se retrouve également dans une analyse de la contribution sectorielle aux émissions de CO₂ induites par les investissements du portefeuille. En effet, **le secteur « services aux collectivités » constitue 82,70 % des émissions**

de CO₂ du portefeuille : ce sont des énergéticiens et des entreprises présentes dans le traitement de l'eau et des déchets qui pèsent donc le plus sur l'empreinte carbone du fonds.

ACTIVITÉS FAVORISANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS ÉTHIQUE ET PARTAGE CCFD

Selon la nomenclature du label gouvernemental TEEC (Transition écologique et énergétique pour le climat), entrent dans cette catégorie « les activités concourant directement ou indirectement à une 'croissance verte', en développant les énergies renouvelables [...], l'efficacité énergétique des bâtiments et processus industriels, l'économie circulaire, les transports propres, l'agriculture et la foresterie, les infrastructures d'adaptation au changement climatique ³ ».

Au sein du portefeuille, l'exposition en faveur de la transition énergétique se traduit par des investissements dans différentes thématiques, parmi lesquelles :

L'efficacité énergétique des bâtiments et des processus industriels

En France, l'usage des bâtiments représente 42,5 % de la consommation d'énergie finale et 23 % des émissions nationales de CO₂ ³. C'est pourquoi la réduction de cette consommation est un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. Plus globalement, l'Agence Internationale de l'Énergie estime que les politiques en matière d'efficacité énergétique pourraient représenter près de 70 % ⁴ de la réduction énergétique nécessaire pour que le monde atteigne ses objectifs environnementaux en 2035.

La « ville durable »

Au niveau mondial, les villes concentrent plus de la moitié de la population. Selon les Nations Unies ⁵, elles sont à l'origine de 70 % des émissions de gaz à effet de serre et consomment près de 70 % de l'énergie mondiale. Cette forte urbanisation nécessite donc la mise en place de plans de développement urbain durable. Cela se traduit notamment par des mutations en matière d'aménagement et d'urbanisme, de gestion de l'eau et des déchets, ainsi que d'approvisionnement énergétique, dans la perspective de la transition écologique des territoires.

La « mobilité durable »

Alors que le transport concentre 93 % de la consommation d'énergie finale des produits pétroliers, ce secteur reste en fort développement. Au cours des 15 dernières années, ses émissions de CO₂ ont augmenté de 28 % ⁴ et le parc automobile mondial devrait tripler d'ici 2050 ⁵. L'investissement dans des technologies et des services innovants, plus respectueux de l'environnement, est donc primordial.

Ces différentes thématiques, présentes dans le portefeuille, devront être élargies à d'autres enjeux fondamentaux du changement climatique, et faire l'objet d'une réflexion approfondie.

³ Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ⁴ Agence Internationale de l'Énergie ⁵ Nations-Unies

AU NIVEAU DES ENTREPRISES

Pour chacune des activités citées, que ce soit en raison de leur forte exposition au risque carbone ou, a contrario, de leur contribution positive à la transition énergétique, l'analyse

doit être affinée par la prise en compte du profil des entreprises présentes dans le portefeuille.

ENTREPRISES LES PLUS ÉMETTRICES DE ÉTHIQUE ET PARTAGE CCFD

Les trois entreprises les plus émettrices du portefeuille sont les suivantes : Veolia Environnement, Air Liquide et Suez Environnement. Après avoir évalué le poids carbone actuel de

ces acteurs, il est important de comprendre les perspectives d'évolution de leur modèle économique, dans l'optique des risques liés au changement climatique.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

5,28 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015

1901,9 g
CO₂ éq/€

Veolia est un industriel spécialisé dans les services liés à l'eau, à la propreté et à l'énergie. Parmi ces trois métiers, les prestations énergétiques sont particulièrement carbo-intensives (53 % des émissions scope 1 du groupe). Toute-

fois, Veolia est un acteur incontournable du traitement et de la valorisation des déchets, qui représentent 35 % de son chiffre d'affaires. Le groupe oriente progressivement son offre vers l'économie circulaire : identification des besoins en matières,

puis recyclage des déchets en fonction des caractéristiques d'usage définies. L'impact environnemental de Veolia va donc au-delà de son empreinte directe, son offre favorisant la réduction des émissions de ses clients. Il s'agit ainsi pour le groupe de contribuer au cumul de 50 Mt eq CO₂ d'émissions évitées, à horizon 2015-2020, par la valorisation énergétique, eau et matières.

Document de Référence 2015

AIR LIQUIDE

1,91 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015

1495,9 g
CO₂ éq/€

La forte intensité carbone du groupe par rapport à son secteur se justifie par l'activité différenciante qu'est la production de gaz industriel et médical. L'approche environnemen-

tale, placée au cœur de la stratégie économique, est composée de trois volets : l'achat d'énergie plus propre, l'efficacité énergétique des opérations ainsi que le développement de solutions réduisant les émissions carbone des clients. Au-delà de l'environnement, le groupe s'inscrit dans une

démarche proactive car 44% de ses revenus en 2015 sont issus de solutions favorisant la vie et l'environnement et plus de 60% de ses dépenses d'innovation servent ces thématiques.

Document de Référence 2015

Présentation Sustainability at Air Liquide, juin 2015

SUEZ ENVIRONNEMENT

2,74 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015

550,4 g
CO₂ éq/€

Spécialiste français des services à l'environnement, Suez Environnement présente une empreinte carbone importante, notamment à cause de son activité d'incinération et de stockage des déchets, qui représente 76 % des

émissions de CO₂ émises.

Le groupe participe néanmoins à la lutte contre le change-

ment climatique, en évitant l'émission de 8,88 Mt éq CO₂ au niveau de ses clients, notamment grâce aux activités de traitement des déchets (plus de 40 millions de tonnes en 2014). En 2015, le groupe s'est fixé l'objectif de réduire de 30 % ses émissions de GES à horizon 2030.

Rapport de contribution environnementale, sociale et sociétale 2014.

Communiqué « SUEZ s'engage dans la réduction de l'empreinte carbone »

D'autres entreprises figurent dans les secteurs exposés au risque carbone. Leur intensité carbone reste néanmoins inférieure à la moyenne sectorielle.

ACCOR

1,16 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015

307,8 g
CO₂ éq/€

Plus des trois quarts de l'empreinte carbone d'AccorHotels proviennent de la consommation d'énergie, le reste provenant de l'alimentation, des boissons, des infrastructures, du service blanchisserie et de la gestion hôtelière. Malgré un taux

d'occupation des hôtels plus faible que prévu et une météo qui a été peu favorable à l'activité, le groupe n'a pas atteint ses objectifs très ambitieux de réduction de 10% de la consommation énergé-

tique et des émissions de CO₂ entre 2011 et 2015.

Il enregistre toutefois une tendance à la baisse des indicateurs.

En développant un outil efficace de pilotage de la performance énergétique des structures hôtelières utilisé par l'ensemble des hôtels, le groupe tend à améliorer le suivi des impacts environnementaux des franchises.

DDR 2015

ENAGAS

2,23 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015

391,2 g
CO₂ éq/€

Intégré dans un secteur fortement exposé au risque carbone, l'empreinte énergétique d'Enagas est particulièrement faible avec 272 728 t éq CO₂ scope 1 et 2, soit une baisse de 47 %

entre 2014 et 2015. L'activité spécialisée dans l'acquisition, le transport, la regazéification et le stockage du gaz naturel, permet au groupe de limiter son exposition au risque carbone.

Document « climate change and energy efficiency », 2015

SAINT GOBAIN

0,98 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015

384,9 g
CO₂ éq/€

En tant qu'entreprise carbo-intensive, Saint-Gobain voit l'efficacité énergétique de ses opérations comme un réel défi à la fois économique et environnemental. Sur son objectif de réduction de 20% des émissions de CO₂ scope 1

et 2 sur une base 2010, la société affiche une réduction de 2,7%, soit une réalisation de l'objectif à 13% en 2015.

Le groupe s'engage aussi à améliorer l'efficacité énergétique de ses opérations. Identifié comme étant le référent de l'habitat durable, Saint Gobain souhaite conserver cette position, en proposant des innovations techniques permettant aux clients d'économiser de l'énergie. En 2014, le groupe a dépensé 59 millions d'euros à des programmes de R&D environnementaux.

CDP

ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE ÉTHIQUE ET PARTAGE CCFD

Efficacité énergétique des bâtiments et des processus industriels, Ville et Mobilité durables sont des thématiques actuellement présentes dans le portefeuille par l'investissement dans

des entreprises qui mènent des politiques innovantes, dont l'offre développée apporte une réelle valeur ajoutée environnementale.

MICHELIN

3,10 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015



Le fabricant de pneumatiques français développe depuis longtemps une politique de réduction de la résistance au roulement des pneus, responsable d'une part importante de la consommation de carburant des véhicules (1/5 pour une voiture de tourisme et 1/3 pour un camion).

Au niveau environnemental, il s'agit aussi pour le groupe d'allonger la durée de vie des pneus, afin de réduire la quantité d'énergie et de matières premières consommées lors de la fabrication.

Enfin, Michelin contribue au développement de l'économie circulaire avec des solutions de renouvellement et de recyclage. Pour ce producteur de pneus « basse consommation », l'objectif est de réduire de 20 % l'empreinte carbone des pneus vendus par rapport à 2010, et de 50 % la consommation énergétique des sites de production. Pour les clients, les émissions évitées s'élèvent à 42 050 t de CO₂ en 2015.

Document de Référence 2015

SAFT

1,93 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015

EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE



Ce spécialiste des batteries haute technologie effectue 18 % de ses ventes sur la conception et la fabrication de batteries rechargeables au lithium-ion, dont la durée de vie et le rendement énergétique sont fortement améliorés. La technologie Li-ion permet à des entreprises télécom, industrielles ou du transport de diversifier leur mix énergétique en stockant des énergies renouve-

lables, grâce au contrôle de leurs fluctuations. Cette filière réduit ainsi l'impact environnemental des clients. Enfin, ces solutions sont utilisées pour les véhicules électriques et hybrides, qui bénéficient ainsi d'une propulsion électrique silencieuse et sans émission de CO₂. Le groupe investit près de 9 % de ses ventes dans la recherche et le développement.

Rapport annuel 2015

LEGRAND

4,35 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015

EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE



Ce spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment propose des solutions efficacité énergétique destinées à réduire la consommation électrique : interrupteurs automatiques, « prises vertes », éclairage de sécurité, compensation d'énergie...

L'objectif affiché pour la période 2014-2018 est de contribuer à 1,5 Mt de CO₂ évitées par l'usage des produits du groupe. En 2015, les émissions de CO₂ évitées par la commercialisation de solutions d'efficacité énergétique du Groupe ont atteint 578 000 t, dépassant l'objectif de 550 000 t.

Dossier de presse « Legrand et l'efficacité énergétique », septembre 2015.
Document de Référence 2015

SCHNEIDER ELECTRIC

1,09 % de l'actif net de Ethique et Partage CCFD au 30 octobre 2015



EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE



Ce fabricant d'équipements de distribution électrique basse et moyenne tension développe une offre de produits et de services qui s'inscrivent dans la lutte contre le changement climatique : efficacité énergétique « active », réseaux électriques intelligents, villes durables, filières de fin de vie des produits... Par exemple, l'offre

d'efficacité énergétique permet de réduire jusqu'à 30 % la consommation des bâtiments, par une optimisation de l'ensemble du cycle de l'énergie. 68,7 % du chiffre d'affaires « produits » de l'entreprise a ainsi été réalisé sur son éco-marque Green Premium™. Le groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre 120 000 t de CO₂ évitées d'ici fin 2017.

Document de Référence 2015, Présentation Schneider Electric, « Creating Shared Value », 2013-2014

LA MATRICE D'INTENSITÉ CARBONE

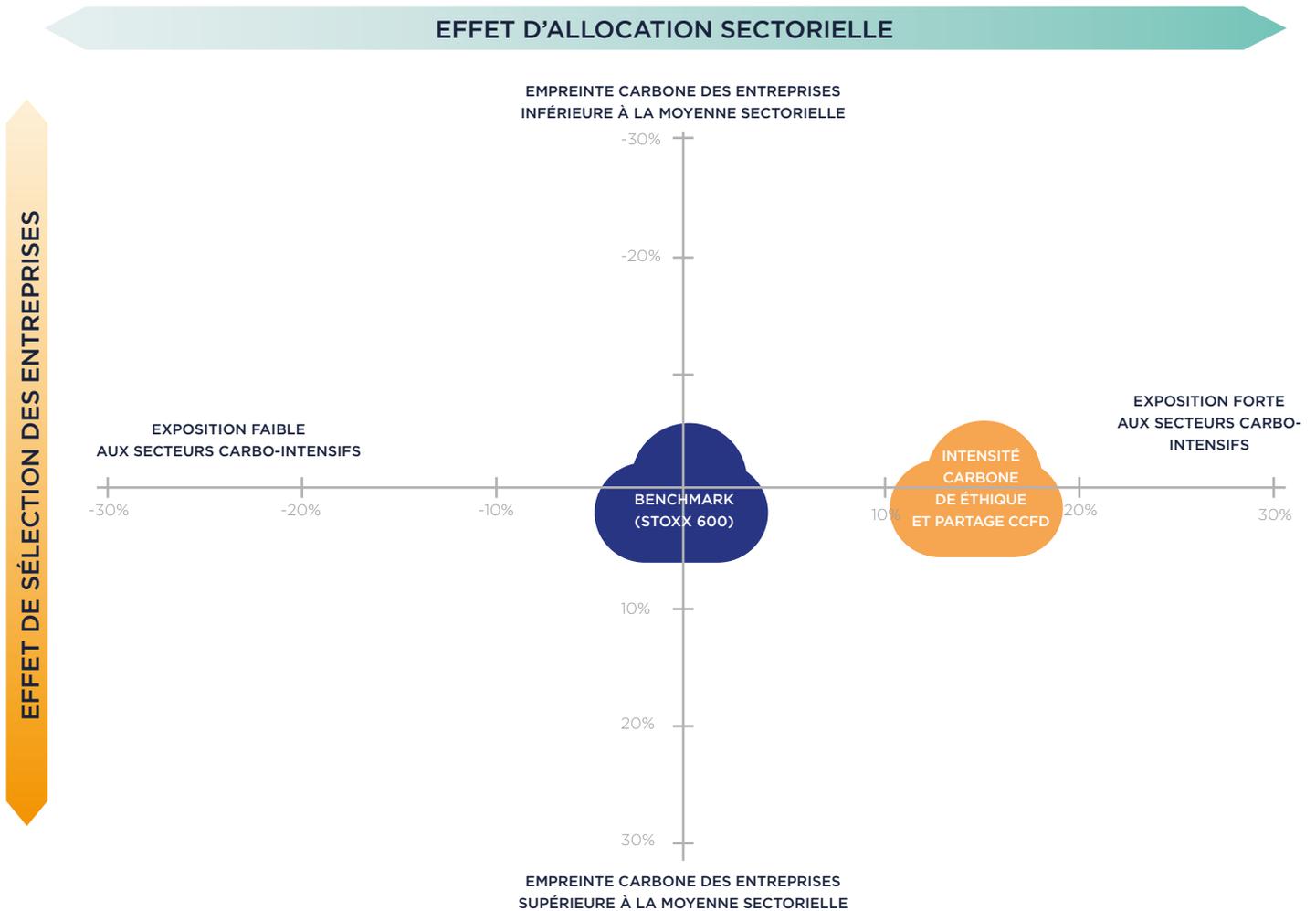
La matrice d'intensité carbone tend à positionner le fonds par rapport à son indice de référence : elle synthétise les deux niveaux d'exposition, que sont le choix des secteurs d'une part et celui des valeurs d'autre part.

En moyenne, le portefeuille a eu une **exposition sectorielle qui a augmenté son risque carbone** (service aux collectivités notamment). **L'effet de sélection au niveau des entreprises (« stock-picking ») est neutre par rapport à l'indice de référence**, c'est-à-dire que les entreprises sélectionnées dans le fonds présentent une intensité carbone en ligne avec leur sec-

teur.

Cet outil de pilotage a vocation à être utilisé dans le temps : la comparaison de la matrice d'une année sur l'autre permet en effet d'identifier les raisons d'une variation de l'intensité carbone du portefeuille. Il s'agit ainsi de prendre en compte cet indicateur dans le processus de configuration du portefeuille, relativement à son indice de référence.

MATRICE D'INTENSITÉ CARBONE DE ÉTHIQUE ET PARTAGE CCFD



Source : Grizzly Responsible Investment, Meeschaert Asset Management

CONCLUSION

Ces premières réflexions sur l'empreinte carbone du portefeuille ainsi que sur sa contribution à la transition énergétique se veulent à la fois quantitatives et qualitatives. Elles reflètent l'état du portefeuille à un instant donné, mais tendent à intégrer quelques éléments prospectifs, en indiquant certaines politiques environnementales des entreprises les plus concernées par l'enjeu climatique, que ce soit par leur exposition au risque carbone ou par leur potentiel de développement sur des offres participant au besoin de transition énergétique.

Intégrer le scope 3 dans l'analyse

Cependant, ce premier exercice ne doit pas occulter les limites importantes qui caractérisent les méthodes actuelles de l'empreinte carbone. Le scope 3 est encore insuffisamment intégré, ce qui réduit la portée de l'analyse quant à l'impact carbone en amont des entreprises (au niveau de leurs fournisseurs) et en aval (empreinte associée à l'usage des produits).

Prendre en compte les émissions évitées

Afin d'affiner les résultats, la notion d'« émissions évitées » de-

va également prendre une place croissante : indiquée ici au cas par cas, lors de la présentation d'entreprises particulièrement impliquées, il sera nécessaire de systématiser leur prise en compte dans la partie quantitative de la méthode.

S'inscrire dans la durée

Par ailleurs, ce calcul n'a de sens que s'il s'inscrit dans la durée : ce sont les tendances d'émissions carbone, se basant sur les réductions obtenues par les valeurs en portefeuille ainsi que sur la sélection de nouvelles valeurs innovantes dans ce domaine, qui donneront leur pertinence à cet outil.

Refléter les activités industrielles

Enfin, il ne faut pas oublier que les catégories sectorielles utilisées se réfèrent aux nomenclatures financières classiques, qui ne reflètent pas systématiquement des activités industrielles homogènes et comparables. C'est pourquoi, des pistes de développement restent à concevoir pour apporter une granularité plus proche de la réalité environnementale des entreprises analysées.

Aurélie Baudhuin
Responsable de la Recherche ISR Meeschaert Asset Management
Présidente du groupe de travail de l'AFG sur l'empreinte carbone



Grizzly RI est une société de services et de recherche en matière de développement durable, de responsa-

bilité sociale d'entreprise et d'investissement responsable. Grizzly RI s'est spécialisée dans le recours à des méthodes quantitatives de modélisation des données ESG, dont les données carbone, notamment pour prédire des données

ESG servant soit de base de comparaison à celles publiées par les sociétés, soit de valeurs par défaut quand le niveau de transparence en la matière des entreprises est insuffisant. Ces méthodes incluent différentes formes d'interpolation (pondération inverse à la distance) et de régression. Pour les calculs d'empreinte, Grizzly RI recourt aux techniques classiques d'attribution de performance, notamment dans la distinction des effets d'allocation sectorielle et de choix de valeurs.

Les gestions ISR de Meeschaert Asset Management



Pionnier dans la gestion éthique, Meeschaert Asset Management a créé le premier fonds français ISR en 1983, Nouvelle Stratégie 50, et renforcé sa démarche au cours des années en réfléchissant, avec ses clients investisseurs, sur des approches plus spécifiques.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, une équipe dédiée de cinq spécialistes ISR (trois gérants et deux analystes) mène des recherches et analyses spécifiques en s'appuyant sur différents prestataires (Vigeo, Proxinvest, Grizzly RI, Ethifinance, Sustainalytics...).

En parallèle, la collaboration avec de nombreux partenaires associatifs et financiers enrichit ces démarches internes.

Développée en 2015, la philosophie de la méthodologie « Valeur partenariale et entrepreneuriale » reste profondément ancrée dans les convictions d'origine : l'investissement doit contribuer à replacer le bien-être des êtres humains au cœur du développement économique.

En savoir plus sur les fonds concernés :
www.isr.meeschaert.com

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert Asset Management et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription.

Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur.

Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds (disponible gratuitement auprès de Meeschaert Asset Management et/ou sur le site internet www.meeschaert.com) et en particulier de la rubrique « profil de risque ».

Les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées sur ce document sont le résultat d'analyses de Meeschaert Asset Management à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par Meeschaert Asset Management. Toutefois, leur précision et leur exhaustivité ne sauraient être garanties par Meeschaert Asset Management.

Meeschaert Asset Management décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.

SIÈGE SOCIAL

12, Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

LES IMPLANTATIONS

RÉGIONALES DU GROUPE

Bordeaux

2 rue de Sèze
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 01 33 50

Marseille

42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 33 33 30

Cannes

8 rue Macé
06400 Cannes
Tél. : 04 97 06 03 03

Nantes

Place Royale 1 rue Saint Julien
44000 Nantes
Tél. : 02 40 35 89 10

Lille

18 avenue de Flandre
59700 Marcq-en-Barœul
Tél. : 03 28 38 66 00

Strasbourg

1, Quai Jacques Sturm
67000 Strasbourg
Tél. : 03 90 07 70 90

Lyon

61 rue de la République
69002 Lyon
Tél. : 04 72 77 88 55

Toulouse

24 grande rue Nazareth
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 14 71 00

Dans les villes citées, des sociétés distinctes peuvent représenter le groupe Meeschaert.

GROUPE MEESCHAERT :

QUATRE PÔLES D'ACTIVITÉ

Meeschaert Gestion Privée

- Conseil en stratégie patrimoniale et fiscale
- Conseil en investissements
- Conseil boursier
- Investissements immobiliers

Meeschaert Asset Management

- Gestion d'OPC
- Fonds dédiés
- Gestion sous mandat

Meeschaert Family Office

- Conseil, gestion et transmission du patrimoine de la famille
- Aide à la sélection et supervision d'experts
- Philanthropie

Meeschaert Capital Partners

- Capital transmission
- Capital développement


M E E S C H A E R T
Asset Management

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - 12 ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES 75008 PARIS
TÉL. : 01 53 40 20 20 - SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 125 000 € - R.C.S.
PARIS 329 047 435 - NAF 6430Z - SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES
MARCHÉS FINANCIERS SOUS LE N° GP-040 00025.